32e ANNÉE (4e SÉRIE) | No 5 | 3 FÉVRIER 1910

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète, *de 10 francs à l'*Edition partielle.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Mgr FREPPEL

(Cinquième article)

Sommaire. — Réfutations de la *Vie de Jésus* de Renan. — Leçons sur Tertullien ; l'*Exhortation aux martyrs*. — L'*Apologétique*. — Le traité *De la Prescription*. — Comment Tertullien devint montaniste.

I. — Chaque année, la renommée du jeune professeur de Sorbonne allait en grandissant. Ses cours étaient très fréquentés, il les publiait, et ceux qui n'avaient pu les entendre les lisaient avec délices. C'était un genre nouveau, ferme et mesuré, où les questions anciennes étaient largement et savamment exposées et se rajeunissaient dans une perpétuelle actualité. L'abbé Freppel occupait déjà une place distinguée parmi les apologistes.

Il disait quelquefois la messe dans la chapelle du Luxembourg. Madame Troplong, femme du président du Sénat, y assistait ; elle parla à son mari de ce prêtre déjà très avantageusement connu, aux allures franches et à la piété sincère ; M. Troplong entretint de lui l'impératrice qui désira l'entendre aux Tuileries pendant la station du carême de 1862. Le P. Ventura et le P. de Ravignan qui l'avaient précédé dans cette chaire la rendaient redoutable : il ne chercha pas un thème ambitieux, il prit le sujet modeste et fécond de la *Vie chrétienne*. L'auditoire fut charmé de l'ampleur, de la clarté et de l'austère netteté de sa parole. Napoléon III et l'impératrice Eugénie lui offrirent une riche tabatière en or. L'époque commençait à devenir tourmentée ; c'était après Castelfidardo, au moment des entreprises de Garibaldi contre les Etats pontificaux. On ne sut pas l'impression que produisirent ses instructions graves et évangéliques sur l'empereur, dont le masque revêtait déjà un caractère d'inquiétude et de tristesse impénétrables.

L'année suivante parut la *Vie de Jésus* de Renan. Dès longtemps L. Veuillot avait deviné et dévisagé l'homme, à propos d'articles parus dans le *Journal des Débats* sur la *Vie des Saints*. M. Renan voulait bien croire à la sincérité des saints, mais « jamais, disait-il, jamais ils n'entendirent rien en économie politique ; ils n'ont vu les choses que par un seul côté, ils ont manqué de critique et d'étendue d'esprit ; tous furent des poètes admirables, mais ils dépassent la mesure et nous effraient par leur exaltation. » Ce qui le réconciliait toutefois, c'était leur air distingué : « Je n'en connais pas un seul qui ait l'air vulgaire. » Il admirait saint Ignace de Loyola qui marque « la limite du grand style et du bon goût. » Après celui-ci il faut tirer l'échelle ; même saint Vincent de Paul est déjà bourgeois, et « c'est une chose attristante que l'air grêle, étriqué, mesquin, insignifiant des saints tout à fait modernes : saint Liguori par exemple. » Ces pauvretés réussissaient alors auprès du public qui s'extasiait sur cette découverte que les saints étaient faibles en économie politique. Elles n'auraient pas été très dangereuses si elles n'avaient eu pour but d'amener doucereusement cette conclusion de M. Alfred Maury : « Les vies des saints sont la vraie mythologie du christianisme. »

« Un Dieu unique, suprême, inabordable, écrivait M. Renan, est un dogme trop austère pour certaines époques et certains pays. Chassée de Dieu, la mythologie s'est réfugiée dans les saints. »

La vie des solitaires le ravissait : « Je ne connais que certaines légendes boudhiques qui approchent du style de ce simple et grandiose récit. »

Louis Veuillot signalait ces perfidies béates et exposait les raisons qui les inspiraient : « J'espère peu que M. Renan parvienne à corriger son goût, parce que la racine de ce mauvais goût est dans le mauvais état de sa pensée. Il y a là un mal dont je ne connais point de remède, et qui le condamne au ridicule pour le moins, dès qu'il aura fantaisie d'aborder les sujets religieux. Ce mal est l'absence de foi... [1] »

Des saints, M. Renan passa comme naturelle-

[1] Louis Veuillot, *Mélanges*, 2e série, t. II, p. 232.

ment à Jésus, le chef et le maître des saints, et il s'appliqua à dénaturer sa vie et son caractère divin.

Son mauvais livre fut bientôt dans toutes les mains, car l'esprit public était déjà très impie et très dépravé. Presque toute la presse en vogue était favorable à l'irréligion et au blasphème. L'impiété ne s'affichait point dans les corps constitués, dans l'Université, mais elle les rongeait tranquillement et savamment.

Louis Veuillot n'avait plus de journal, l'*Univers* ayant été supprimé en 1860, et il était surtout armé pour le journal, pour la réplique quotidienne, pour le trait actuel et pénétrant. Les écrivains ne manquèrent point qui vengèrent la divinité du Christ en des pages solides et de haute allure ; les Pie, les Mathieu, les Plantier, les la Bouillerie avertirent solennellement les fidèles ; de nombreuses réfutations parurent, parmi lesquelles celle de l'abbé Meignan, alors vicaire général de Paris, toutes indignées, documentées et fortes, mais aucune ne fut comparable à celle que l'abbé Freppel publia dans le *Monde*.

Il ne demande qu'une chose à ses adversaires, dit-il : c'est « de discuter sérieusement des choses sérieuses. » Il s'agit en effet d'une religion « qui est celle du monde civilisé, » de « Celui que trois cents millions d'hommes adorent comme leur Dieu » et qu'ont adoré « une lignée incomparable de savants et d'hommes de génie. »

Quand le docteur Strauss, cet Erostrate du criticisme moderne, voulut porter la torche de l'incendie dans le temple chrétien, il ne se crut pas dispensé d'être sérieux... Il avait fait de son mieux pour racheter son audace par une patience de travail peu commune : il aurait cru faire outrage au bon sens public si, voulant attaquer les croyances de son pays, il avait osé se présenter à lui un roman à la main.

M. Ernest Renan ne s'est pas cru obligé à tant de ménagements. Ecrivant pour des français, il aura jugé sans doute que le niveau intellectuel de ses lecteurs ne dépassait point la hauteur du roman... Eh bien ! je le dirai tout d'abord, ce dédain pour l'intelligence du public français me blesse au cœur. Il me semble que nous ne méritions point cet affront. J'ignore si le livre de M. Renan aura le privilège de soulever l'indignation ; pour ma part, j'en suis humilié et peiné. J'en suis peiné pour l'honneur de la science francaise qu'on ne manquera pas de tourner en ridicule à l'étranger ; j'en suis humilié pour le premier de nos corps savants auquel appartient l'écrivain qui vient de donner au monde une telle preuve de frivolité ; et, je l'avouerai sans détour, l'une des choses qui m'ont préoccupé davantage dans la lecture de ce conte facétieux, c'est de penser qu'il pourra venir à l'esprit de quelque critique allemand ou anglais de vouloir mesurer à cet écrit la force des études dans notre pays. Depuis l'*Origine des Cultes* de Dupuis, l'esprit français n'avait pas reçu d'injure plus sanglante.

Et il s'engage à prouver que cet ouvrage « a sa place marquée parmi les romans sortis de la même librairie, un peu au-dessous ou, si l'on aime mieux, à côté de *Salammbô*. »

« En somme, dit M. Renan, j'admets comme authentiques les quatre Evangiles canoniques. Tous, selon moi, remontent au premier siècle, et ils sont *à peu près* des auteurs à qui on les attribue. » Il faut donc qu'il les dénature pour leur faire dire autre chose que ce qu'ils disent. Saint Jean surtout le gêne. Il affirme bien que le quatrième Evangile est à peu près à l'auteur auquel on l'attribue, mais il fait ressortir l'élévation du langage : « Si Jésus parlait comme le veut Mathieu, il n'a pu parler comme le veut Jean. » — Et pourquoi cela ? Pense-t-on que Bossuet faisant le catéchisme aux enfants de Meaux, leur ait tenu le langage des *Elévations sur les mystères ?* Si au lieu de réfuter M. Renan, j'écrivais une homélie pour le peuple, parlerais-je des *Logia* et des *Synoptiques ?* Est-ce qu'un enseignement ne varie pas de ton et de forme, suivant le sujet, les auditeurs et les circonstances ? »

L'auteur de la *Vie de Jésus* ne nie point la possibilité du miracle, il se borne à déclarer que le miracle n'a jamais été constaté. Mais la résurrection de Lazare ? Il pense « qu'il se passa à Béthanie quelque chose qui fut regardé comme une résurrection. » Il fallait un miracle aux amis de Jésus ; Lazare « se fit entourer de bandelettes et enfermer dans son tombeau de famille.. » Il n'est pas nécessaire d'être un grand savant pour découvrir des explications semblables, il suffit d'être de mauvaise foi.

Comment un tel ouvrage a-t-il pu faire fortune ? L'abbé Freppel en donne les tristes raisons. Il y a « des bourgeois à l'oreille desquels sont arrivés les derniers échos du rire de Voltaire », des femmes qui oublient leur devoir, « des jeunes gens arrivés à cet âge où la passion aime à chercher son excuse dans un doute intéressé ». On n'ose leur dire encore que Jésus-Christ a été « un imposteur ou un extravagant », le siècle est susceptible et exige qu'on y mette des formes. On exaltera « par un amas d'épithètes louangeuses le fondateur du christianisme, en le dépouillant tout doucement de sa divinité ».

De cette manière, les convenances seront sauves et les âmes auxquelles la religion pèse, affranchies de toute pratique gênante. Le Christ deviendra le premier des grands hommes, ce qui est fort poli et n'oblige à rien, et il cessera d'être Dieu, ce qui permettra de tout faire. En se créant ainsi une sorte de juste milieu entre la foi et l'incrédulité, on pourra se tranquilliser à peu de frais, et, tout en se disant chrétien, s'abstenir de tout ce qui le prouve.

Telle était bien la situation morale et religieuse sous le second Empire : un respect extérieur pour la religion, avec un fond de malveillance rancie ; une certaine façade, mais un pauvre bâtiment.

L'*Examen critique de la Vie de Jésus* obtint un grand succès, il fut traduit dans plusieurs langues et atteignit vingt-cinq éditions. M. Renan était convaincu « d'à peu près » constants, de textes faussés ou à côté, de conjectures insensées et qui ne supportaient ni la critique ni le bon sens, d'hypothèses édifiées sur des quantités de « peut-être » qui ont la prétention de s'ériger en certitude. L'abbé Freppel ne laissait rien debout de ce fragile et ambitieux échafaudage.

Mgr Plantier, évêque de Nîmes, entreprit aussi dans une autre manière et avec une autorité plus

grande la réfutation du livre de M. Renan. Le ton est plus grave et plus affligé, la dialectique non moins impitoyable, mais il parle en évêque qui instruit son troupeau. Il s'arrête d'abord à la dédicace, car le perfide écrivain dédie la *Vie de Jésus* à sa sœur qui est morte. « L'évêque de Nîmes ne saurait lui pardonner l'aveuglement qui le pousse à évoquer le spectre du rationalisme au chevet de l'agonie de sa sœur, et il proteste contre la gloire qu'il veut lui attribuer de s'être endormie dans les *douces méditations* du blasphème [1]. » Ainsi donc la perte de la foi avait émoussé déjà chez lui tout sens moral. Puis, passant aux questions de doctrine, le savant évêque juge comme il convient cette affirmation que les miracles se sont toujours produits devant des personnes disposées à y croire, comme si dans les foules Jésus-Christ n'avait pas rencontré les hommes les plus réfractaires à les admettre, les Pharisiens par exemple, et qui étaient condamnés à les proclamer comme tout le monde, parce qu'il leur était impossible de les nier. Ensuite il réfutait ce principe esthétique de M. Renan : « Dans un tel effort pour faire revivre les hautes âmes du passé, une part de divination et de conjecture doit être permise. » La critique rentre donc non plus dans le domaine scientifique, mais dans celui des rêveries de l'imagination. « Ce n'est plus une affaire de témoignage, c'est une affaire de goût ! [2] » Enfin il condamnait la *Vie de Jésus* et rappelait aux fidèles que « les règles générales de l'Eglise, la délicatesse de la foi, l'intérêt de leur propre religion et l'édification du peuple chrétien leur recommandaient de ne point lire, retenir, prêter, ni propager cet ouvrage. »

Dans le camp de l'impiété le silence se fit. M. Renan n'essaya point de défendre son livre, il se renferma dans le dédain gourmé qui le caractérisait ; mais un de ses collègues du Collège de France, M. Ernest Havet, prit sa cause en mains dans la *Revue des Deux Mondes* [3]. L'évêque de Nîmes publia aussitôt une nouvelle lettre pastorale où il ramenait les inexactitudes et les impiétés de M. Havet « à quatre titres divers : suppositions bizarres, méprises grossières, blasphèmes effrénés, tentatives de réhabilitation impossible. »

L'abbé Freppel reprit aussi la plume pour flageller *M. Havet éditeur des Pensées de Pascal et panégyriste de M. Renan*. Il n'eut vraiment pas grand'peine à accabler ce lettré qui ne connaissait l'Evangile que par la *Vie de Jésus* et qui écrivait dans un style lamentable. Il l'écrase avec cette *Pensée* de Pascal : « Qu'ils apprennent au moins quelle est la religion qu'ils combattent, avant de la combattre ! » M. Havet croyait « que la foi n'a pas de titres à produire », comme si les motifs de crédibilité n'étaient pas indispensables à la foi du chrétien, et il affirmait ses préférences pour « Marc ». Ce n'était qu'un reflet, très pâle, de M. Renan, qui n'était pas un astre.

[1] *Vie de Mgr Plantier*, par M. Clastron, t. II, p. 608.
[2] Première instruction pastorale.
[3] 1er août 1863. *L'Evangile et l'histoire*.

II. — La *Vie de Jésus* fut condamnée par le monde savant ; surtout elle n'eut aucun succès en Allemagne où Strauss, que l'auteur avait copié, était déjà très démodé. Elle n'eût pas fait tout le mal qu'en espérait M. Renan, s'il n'eût eu l'idée criminelle d'en publier huit mois après une édition populaire pour « les pauvres, les attristés de ce monde, ceux que Jésus a le plus aimés. »

Ce livre est intitulé *Jésus*. L'*Avertissement* qui le précède est écrit avec l'afféterie hypocrite et l'attendrissement voulu qui caractérise cet écrivain au style dangereux par ses nuances qui captivent l'imagination, à la fausse bonhomie philosophique et aux dédaigneux paradoxes : « Aujourd'hui un homme qui croit aux fantômes, aux sorciers, n'est plus tenu chez nous pour un homme sérieux. Mais autrefois des hommes éminents ont cru à tout cela, et peut-être, en certains pays, est-il encore possible, de nos jours, d'allier une vraie supériorité à de pareilles erreurs... » L'heure est venue de dire la vérité, « la sincérité scientifique ne connaît pas les mensonges prudents. » Le Christ qu'il présente à ses lecteurs « c'est un Christ en marbre blanc, un Christ taillé dans un roc sans tache, un Christ simple et pur comme le sentiment qui le créa. Mon Dieu ! peut-être est-il ainsi plus vrai... »

Puis un couplet en l'honneur du peuple, qui est « religieux à sa manière » : « Il n'admet pas le surnaturel particulier, le miracle », mais il est idéaliste. « Il serait funeste de lui prêcher l'irréligion ; il serait inutile de le ramener aux vieilles croyances surnaturelles. Reste un seul parti, qui est de lui tout dire. Le peuple saisit très vite, et par une sorte d'instinct profond, les résultats les plus élevés de la science. » Il veut lui conter « cette légende. Elle est une source vive d'éternelles consolations ; elle inspire une suave gaieté... »

> Humbles serviteurs et servantes de Dieu, qui portez le poids du jour et de la chaleur ; ouvriers qui travaillez de vos bras à bâtir le temple que nous élevons à l'esprit ; prêtres vraiment saints qui gémissez en silence de la domination d'orgueilleux Sadducéens ; pauvres femmes qui souffrez d'un état social où la part du bien est encore faible ; ouvrières pieuses et résignées au fond de la froide cellule où le Seigneur est avec vous, venez à la fête qu'un jour Dieu, en son sourire, prépara pour les humbles de cœur. Vous êtes les vrais disciples de Jésus. Si ce grand maître revenait, où croyez-vous qu'il reconnaîtrait la vraie postérité de la troupe aimable et fidèle qui l'entourait sur le bord du lac de Génésareth ?... Ce serait parmi nous qui aimons la vérité, le progrès, la liberté...

Ce faux sentimentalisme n'est pas moins écœurant que cette adulation intéressée. L'abbé Freppel les signala en des pages vigoureuses où il fit ressortir tout d'abord le mépris de l'auteur pour le peuple. Il s'est dit : « Je n'ai pas réussi auprès du monde savant, mais ce sera toujours bon pour le peuple. Les ouvriers, distraits par les travaux qui les absorbent, n'y regarderont pas de si près ; ils ne contrôleront pas les textes, ils ne vérifieront pas les citations ; et ce qui a été sifflé dans les universités d'Allemagne sera applaudi dans les

ateliers de France. Voilà l'affront que l'on fait à votre intelligence ! »

Car il n'y a pas longtemps que M. Renan flatte le peuple. Dans sa *Vie de Jésus* il disait : « L'humanité dans son ensemble offre un assemblage d'êtres bas, égoïstes, supérieurs à l'animal en cela seul que leur égoïsme est plus réfléchi. » Cette insulte au peuple, il l'a supprimée dans son édition populaire, comme il en a retranché l'apologie de Judas, les phrases suivantes par exemple : « Les malédictions dont on le charge ont quelque chose d'injuste... Judas, peut-être, retiré dans son champ d'Hakeldama, menait une vie douce et obscure. » M. Renan est un habile, il n'hésite pas à biffer les passages qui empêcheraient la vente.

Les protestants ont été très durs pour son livre : « Son *cadre*, écrit M. Calani dans la *Revue de théologie* protestante de Strasbourg, est de pure invention quant aux faits et même quant aux dates. Mais ce qui est beaucoup plus grave encore, c'est le *procédé inouï* d'après lequel, brisant en mille pièces les récits et les discours des Evangiles et surtout les Synoptiques, il en distribue les fragments comme bon lui semble dans l'une ou l'autre de ses cases arbitraires. Ici la discussion est inutile. » Ce ne sont pas les humbles auxquels il s'adresse pour leur arracher leur foi avec une suprême perfidie, qui jugeront ce *cadre*, ni qui verront le *procédé*. Ils liront dans la simplicité de leur âme et, le livre achevé, ils auront cessé de croire à la divinité du Christ !

Avec l'hypocrisie doucereuse et raffinée qui lui est propre, M. Renan ose écrire : « Je crois servir la religion et faire acte pieux. » Cela révolte la droiture de l'abbé Freppel : « Vraiment ! vous poussez la piété jusqu'à nier l'existence d'un Dieu vivant et personnel, l'immortalité de l'âme, la permanence de la personnalité humaine dans une autre vie ? Il faut vous modérer. De pareils élans de piété pourraient devenir indiscrets. J'imagine que l'auteur n'a pu s'empêcher de sourire en écrivant cette ligne : sinon il serait l'un des plus curieux problèmes que la psychologie ait eu à étudier. »

Puis il raille de nouveau une science qui ne marche que sur des *qui sait ?* des *peut être*, des *probablement*, et il achève le pauvre historien qui a été désavoué même par le docteur Strauss :

« Nous attaquions M. Renan au nom de la critique et de l'histoire ; il aurait pu répondre : Mais vous n'y êtes pas : je ne suis rien de tout ce que vous dites ; je fais comme l'ouvrier qui brode des dessins sur un canevas donné, comme le musicien qui écrit des variations sur un thème quelconque : je suis artiste et je fais des *christs, plus ou moins vrais*, que je charge MM. Michel Lévy et frères d'expédier à leurs coreligionnaires, et aussi un peu aux chrétiens amateurs de figurines en marbre et en papier. »

On sent qu'en face de ce grand forfait sa plume est impuissante à exprimer toute son indignation. La haute lutte contre des adversaires abusés mais sincères, est passionnante ; on y trouve des charmes parce qu'on porte des coups vigoureux, surtout parce qu'on espère éclairer des esprits qui ne voient pas ce que vous voyez. Vous gardez au moins l'illusion que s'ils savaient, ils reviendraient à la lumière chrétienne. Mais l'adversaire sceptique, fuyant, sans conviction, qui, lorsque vous croyez le tenir, l'enfermer dans un raisonnement d'où il ne pourra sortir, vous sourit narquoisement et s'évade sans répondre, quels sentiments peut-il inspirer que ceux qu'on éprouve en face de malhonnêtes gens ?

III. — Combien, à ces polémiques éclatantes, mais attristantes, l'abbé Freppel préférait ses cours d'éloquence sacrée ! Quand il entreprit la réfutation de la *Vie de Jésus*, il venait d'achever, en juillet 1863, ses leçons sur Tertullien qui lui avaient demandé deux années.

Né à Carthage vers 160, fils de Tertullien, centurion païen qui servait dans la milice du proconsul d'Afrique, le jeune Quintus Septimius Florens est doué d'un esprit vif et pénétrant, d'une âme droite mais obstinée, d'un caractère vigoureux mais âpre. Il dévore les auteurs païens, et particulièrement sans doute les ouvrages de Fronton de Cirta, précepteur de Marc-Aurèle, et d'Apulée de Madaure, dont la carrière littéraire vient de s'achever. Il écrit avec une égale distinction en grec et en latin ; surtout il n'entend rester étranger à aucune science. Il a étudié les poètes et les historiens, la philosophie et la médecine ; il est rhéteur admirable et jurisconsulte profond. Comment ce jeune et brillant païen opéra-t-il sa conversion à l'Evangile, rien dans ses écrits ne le laisse deviner. Encore jeune homme, il adresse à un de ses amis un traité sur *les inconvénients du mariage* que S. Jérôme recommandera à Eustochium ; il était donc déjà chrétien. Plus tard cependant il se marie. Ce qui dut l'amener au christianisme, ce fut l'absurdité du polythéisme, la divine majesté des Ecritures, la vie exemplaire des chrétiens et l'héroïsme des martyrs : « Qui peut assister à ce spectacle, écrira-t-il, sans éprouver le désir de scruter le mystère qu'il renferme ? Le mystère une fois pénétré, ne vient-on pas se joindre à nous ? Pas d'homme qui, à la vue de cette prodigieuse patience, se sentant pressé comme par un aiguillon d'examiner ce qui est en cause, n'embrasse la vérité aussitôt qu'il la connaît... [1] » N'est-ce pas un souvenir du martyre de sainte Félicité et de sainte Perpétue dont il fut témoin ? Il dut se rendre à Rome, après sa conversion, pour étudier la doctrine à sa source. Peut-être alors était-il déjà ordonné prêtre.

Le règne de Commode (180-192) fut moins sanglant que celui de son père, le philosophe humanitaire Marc-Aurèle. L'influence de Marcia, sa favorite, devenue son épouse, — mais non impératrice, — ne fut pas étrangère à ce changement. Elle aimait Dieu, et éprouvait une vive sympathie

[1] *Apolog.*, 4 ; — *Ad Scapulam*, V.

pour les chrétiens [1], elle manda même le pape Victor au Palatin et, lui ayant demandé les noms des martyrs qui travaillaient aux mines de Sardaigne, elle obtint pour eux des lettres de grâce. Mais le rescrit de Trajan subsistait toujours, qui déclarait le christianisme religion illégale et illicite, et si la persécution générale diminua d'intensité, les persécutions locales persistèrent, notamment à Carthage, sous le proconsulat de Vigellius Saturninus.

Elle grondait sous Septime-Sévère (193-211) dès 198; elle éclata par l'édit de 202. C'est dans cet intervalle que Tertullien composa ses trois plus célèbres ouvrages : l'*Exhortation aux martyrs*, le livre *Aux Nations* et l'*Apologétique*.

Le premier est adressé à des fidèles, détenus dans les prisons, à des *martyrs désignés*. Il leur recommande la paix, la joie. La vraie prison, leur dit il, c'est le monde.

Il est mille fois plus obscur que votre prison, ses ténèbres aveuglent les cœurs. Il a des chaînes plus pesantes, ses liens captivent les âmes. Il exhale des miasmes plus impurs, ce sont les passions des hommes. Là ce n'est pas le proconsul qui juge, c'est Dieu qui condamne. Vous habitez un séjour ténébreux, mais vous êtes vous-mêmes une lumière ; des liens vous enchaînent, mais vous êtes libres pour Dieu. Vous respirez un air infect, mais vous êtes un parfum de suavité. Vous attendez la sentence d'un juge, mais vous jugerez vous-mêmes les juges de la terre. Qu'il s'afflige, celui qui soupire après les délices du siècle ! Le chrétien a renoncé au siècle, alors même qu'il jouissait de la liberté ; en entrant dans une prison, il renonce à une autre...

Laissons de côté ce mot de prison, appelons cela une retraite. Bien que le corps soit enfermé et la chair captive, tout reste ouvert à l'esprit. Oui, circulez librement, marchez en esprit non pas sous d'épais ombrages ou sous de longs portiques, mais sur le chemin qui conduit à Dieu. Toutes les fois que vous le parcourrez en esprit, vous ne serez plus dans le cachot. La jambe ne sent rien sous le bois qui la brise, lorsque l'âme est dans le ciel. L'âme conduit avec elle l'homme tout entier et le transporte où elle veut [2].

« Voilà, dit l'abbé Freppel, de la grande éloquence. » Saint Justin offrait le type du platonicien converti au christianisme ; Tertullien, c'est le stoïcien transformé par l'Evangile. Les écrivains du Portique sont ordinairement secs et froids ; Tertullien, au contraire, par son imagination ardente, sait orner la rudesse des formes. Il se plaît à exagérer l'expression et l'antithèse. Pascal eût parlé ainsi et M. de Maistre également. C'est le propre des esprits plus forts que mesurés, d'étourdir le sens commun par les hardiesses apparentes d'une proposition vraie au fond. « Combien, ajoute Tertullien, ont souffert pour un homme ce que l'on hésite à souffrir pour la cause de Dieu ! Le temps présent le proclame assez. Combien de personnages de la plus haute distinction périssent d'une mort que ne faisaient présager ni leur naissance, ni leur dignité, ni leur tempérament, ni leur âge ! Et cela pour qui ? Pour un homme ; par ses mains, s'ils l'ont combattu ; par les mains de ses adversaires, s'ils ont pris son parti [1]. » Ce sont des allusions transparentes à la défaite par Septime-Sévère en 197 de ses compétiteurs Pescennius Niger et Albinus.

[1] Dion Cassius, LXXII, 4, 13.
[2] *Ad Martyres*, II.

Ses deux livres *Aux Nations* sont encore une œuvre de jeunesse, l'ébauche hardie de son *Apologétique*. Il s'adresse au peuple et lui prouve que la protection des dieux n'est aucunement la cause de la grandeur romaine, car « autant de trophées des Romains, autant de sacrilèges ; autant de victoires sur les peuples, autant de triomphes sur leurs dieux. Les simulacres de ces derniers sont également tenus en captivité... C'est le même Dieu qui distribue les empires et qui maintenant réunit toutes les couronnes sur la tête des Romains. Qu'est-ce que ce Dieu a statué sur leur sort ? Ceux qui sont auprès de lui le savent [2]. »

« En parlant, il y a quelques années, des sermons de Bossuet, nous avons montré, dit le professeur de Sorbonne, de quelle manière l'évêque de Meaux reprenait les productions de sa jeunesse, développant sa pensée, retouchant le style, sacrifiant sans pitié les endroits faibles, resserrant la trame de son discours [3]. » Tertullien emploie le même procédé pour son *Apologétique*. Les arguments y sont mieux présentés et plus forts, les images moins violentes ; le goût surtout y est plus sévère et plus sûr.

IV. — Les allusions « aux complices et amis des factions scélérates dénoncés chaque jour, et que l'on cueille encore comme des grappes oubliées, après la vendange des chefs parricides, » établissent assez clairement que cet ouvrage fut composé après la mort d'Albinus, donc vers l'an 200. Tertullien y proteste d'ailleurs contre la jurisprudence de cette époque, fondée sur le rescrit de Trajan [4]. Il s'adresse aux magistrats de Carthage :

S'il ne vous est pas libre, souverains magistrats de l'Empire romain, qui rendez la justice dans le lieu le plus éminent de cette ville, d'instruire et d'examiner la cause des chrétiens sous les yeux de tous ; si, pour cette affaire seule, votre autorité craint ou rougit de rechercher publiquement la justice ; si enfin la haine de notre nom, trop portée, comme nous l'avons vu, aux délations domestiques, s'oppose à notre défense devant les tribunaux, qu'il soit permis au moins à la vérité de parvenir à vos oreilles par la voix cachée d'une écriture muette. Du reste, la vérité ne demande point de grâce, parce qu'elle n'est pas même étonnée de son sort. Etrangère ici-bas, elle sait que parmi les étrangers on trouve facilement des ennemis. Son origine, sa demeure, son espérance, son crédit, sa gloire, tout est dans le ciel. Pour le présent elle ne réclame qu'une chose, c'est qu'on ne la condamne point sans la connaître. Qu'ont à redouter vos lois, au sein de leur empire, si vous l'écoutez ? Leur pouvoir ne sera-t-il pas plus respecté quand elles ne condamneraient la vérité qu'après l'avoir entendue ? Que si vous la condamnez sans l'écouter, outre l'odieux qui s'attache à une pareille iniquité, vous donnez lieu de croire que vous refusez de l'entendre parce que vous ne pourriez plus la condamner après l'avoir entendue [5].

[1] *Ibid*, VI.
[2] *Ad Nationes*, II, 17.
[3] 5e leçon, p. 98.
[4] Paul Allard, *Histoire des persécutions*, t. II, p. 47.
[5] *Apol.*, I.

« Supposez Démosthène devenu chrétien, ajoute l'abbé Freppel, et plaidant la cause de ses frères opprimés, au deuxième siècle : c'est ainsi qu'il eût parlé, avec cette indignation contenue qui, malgré elle, éclate dans chaque mot, et avec cette mâle sévérité qui dévoile dans le cœur des juges les motifs secrets de leur injustice. » Son argumentation est forte, mais elle demeure mesurée quand il parle de l'empereur; il le ménage, il ne s'en prend qu'à la jurisprudence en vigueur, qu'au rescrit de Trajan disant à Pline le Jeune qui l'a consulté : « Il ne faut pas rechercher les chrétiens ; mais si on les dénonce et qu'ils soient convaincus, il faut les punir », ce qui prouve bien que l'*Apologétique* fut composée avant l'édit de Septime-Sévère de 202. Il s'efforce même de montrer que tous les bons empereurs ont épargné les chrétiens, ce qui n'est point exact, mais c'était habile. Ces précautions oratoires prises, il établit la fausseté du polythéisme. Il est faux, donc nous ne devons pas être contraints d'adorer ses fausses divinités. « Nous cessons de les adorer depuis que nous avons reconnu leur néant [1]. » Les magistrats s'en tiennent à la légalité, sans examen :

« Or, c'est un arrêt bien dur que vous rendez, s'écrie-t-il, lorsque vous nous dites : « *Il ne vous est pas permis d'être !* » Quand vous le prononcez sans aucune modification qui l'adoucisse, vous faites profession publique de violence et de tyrannie, car c'est dire que notre religion est interdite, non parce qu'elle doit l'être, mais parce que vous voulez qu'elle le soit [2]. »

Il entend leur prouver que la doctrine chrétienne est un bien, et donc que la loi ne peut l'interdire comme si elle était un mal.

« Permettez à l'un d'adorer le vrai Dieu, à l'autre d'adorer Jupiter. » La liberté pour tous ! « A nous seul il est défendu d'avoir une religion en propre. Nous outrageons les Romains, nous cessons d'être Romains, parce que notre Dieu n'est pas adoré des Romains. Mais que vous le vouliez ou non, notre Dieu est le Dieu de tous les hommes : l'univers lui appartient... Or chez vous on est libre de tout adorer, hors le vrai Dieu, comme s'il n'était pas juste que le Dieu de qui chacun de nous dépend fût adoré de tous [3]. »

Tertullien réclamait donc pour le christianisme le droit commun. Est-ce à dire qu'il admettait que toutes les religions sont bonnes et qu'il faut mettre l'erreur sur le même pied que la vérité ? L'abbé Freppel se pose cette question, et il fait cette réponse magistrale autant que précise :

L'homme n'a qu'un droit, comme il n'a qu'un devoir, celui d'embrasser la vérité qui se présente à lui avec des caractères propres à la faire reconnaître et distinguer de l'erreur. Nous avons bien le pouvoir, ou, si vous le voulez, la faculté de professer une religion fausse, comme nous avons la faculté de mentir, de voler, d'assassiner même ; mais le droit, jamais ! [4]

[1] *Apol.*, x.
[2] *Ibid.*, IV.
[3] *Ibid.*, XXIV.
[4] *Tertullien*, 6e leçon.

Cette distinction est nécessaire. « L'homme n'a pas plus le droit d'admettre l'erreur que de commettre le mal, mais encore une fois, il en a le pouvoir, *naturalis potestas*, comme le dit très bien Tertullien, par le fait même que nous sommes doués du libre arbitre. » Et c'est bien l'étrange inconséquence de la libre pensée de permettre d'embrasser l'erreur, c'est-à-dire de *penser* le mal, et d'interdire de le *faire*. Elle autorise la fleur et défend le fruit.

Mais qui donc a le premier tiré le glaive des Césars contre la société chrétienne ? C'est Néron. « Quand on connaît Néron, plus de doute que ce qu'il a proscrit ne soit un grand bien. »

Cette diversion était adroite. Quel empereur en effet eût soutenu d'être comparé à Néron ? Elle avait pour but d'amener l'auteur de l'*Apologétique* à préciser les sentiments des chrétiens à l'endroit des empereurs. Ceux-ci étaient honteusement adulés par les poètes comme par les courtisans. Lucain lui-même dans un accès dithyrambique chante en l'honneur de Néron : « Il n'est pas de divinité qui ne te cède sa place, et la nature te laissera prononcer quel dieu tu consens à devenir. » Comme les chrétiens refusaient aux empereurs la divinité, et se défendaient de jurer par leur « génie », ils étaient accusés du crime de lèse-majesté. Tertullien répond à ces perfides allégations : « César est à nous plus qu'à personne, car c'est notre Dieu qui l'a établi ce qu'il est. Je puis aussi mieux qu'un autre contribuer à sa conservation, non seulement parce que je la demande à Celui qui peut l'accorder, mais encore parce qu'en abaissant la majesté impériale au-dessous de Dieu, et de Dieu seul, j'intéresse plus sûrement en sa faveur le Dieu auquel je soumets César... Homme, il ne peut que gagner à s'abaisser devant la divinité [1]. »

Il ne consent point à appeler l'empereur Dieu, « parce qu'il ne sait pas mentir et qu'il ne veut pas l'insulter. » Il convient de relire ces beaux passages pour se convaincre que l'Eglise qui est la grande école du respect, l'est aussi de la dignité et de la noblesse de caractère. Elle seule a relevé l'homme qui s'aplatissait devant le pouvoir, et il est clair aujourd'hui que l'humanité qui s'éloigne d'elle, ou la renie, ou la persécute, se précipite dans les pires bassesses.

En regard des hontes païennes, quelle aimable peinture des assemblées chrétiennes où tout est pur, réconfortant, fraternel ! « Nous invoquons Dieu pour les empereurs... Nous nous assemblons pour lire les Ecritures, où nous puisons, selon la circonstance, les lumières et les avertissements dont nous avons besoin. Cette sainte parole nourrit notre foi, relève notre espérance, affermit notre confiance... Chacun apporte tous les mois son modique tribut, lorsqu'il le veut, s'il le veut, dans la mesure de ses moyens. C'est là comme un dépôt de piété qui ne se consume point en

[1] *Apol.*, XXIII.

festins, en débauches, en stériles prodigalités ; il n'est employé qu'à nourrir et à enterrer les indigents, à soulager les orphelins délaissés, les domestiques cassés de vieillesse... [1] »

Comme cette langue énergique et dure de Tertullien sait, quand il veut, varier ses inflexions et mettre de la suavité dans ses accents ! Et ce n'est pas de la pure poésie, mais de l'histoire. « Il est un fait qui suffirait à lui seul pour le prouver ; ce fait, Messieurs, c'est le martyre [2]. »

V. — Dans son *Apologétique*, Tertullien, pour prouver l'unité de Dieu, — c'était la grande question du temps, — avait fait appel « au témoignage de l'âme naturellement chrétienne. » Cette idée, il la développera dans un traité à part : le *Témoignage de l'âme*. Il s'adresse à l'âme, non pas telle que l'ont façonnée et altérée les philosophes, mais à l'âme simple, toute neuve, populaire, telle qu'elle est sortie des mains de Dieu :

« Viens ici dans toute ta rudesse, dans toute ta simplicité et ton ignorance primitive, telle que te possèdent ceux qui n'ont que toi ; accours de la voie publique, du carrefour, de l'atelier... Tu n'es pas chrétienne, que je sache ; car tu as coutume de devenir et non de naître chrétienne. Cependant les chrétiens requièrent aujourd'hui ton témoignage ; étrangère, dépose contre les tiens, afin que nos persécuteurs rougissent devant toi de leur mépris pour une doctrine dont tu es complice ! »

Et en effet cette âme simple et fruste ne dit-elle pas sans cesse : « S'il plaît à Dieu ! Dieu vous bénisse ! Dieu le voit ! » Ainsi « tu établis l'unité de celui que tu te contentes d'appeler Dieu ! » Et quoi d'étonnant que « cette fille de Dieu chante les mystères dont Dieu a donné connaissance à ses enfants ? » Interrogez votre âme : « Demandez-lui pourquoi elle invoque le vrai Dieu pendant qu'elle en adore un autre ; pourquoi elle nomme les démons lorsqu'elle maudit les esprits malfaisants ! » Sachez-le, « cette uniformité de prédication cache quelque mystère. » Ainsi « toute âme use de son droit pour proclamer des vérités qu'il ne nous est pas même permis de murmurer. C'est donc à juste titre que nous appelons l'âme un complice et un témoin : complice de l'erreur, elle rend témoignage à la vérité [3]. »

A ce propos l'abbé Freppel rappelle qu'il convient, dans l'apologétique moderne, de faire ressortir combien « chaque dogme, chaque institution du christianisme répond aux lumières de l'intelligence, aux aspirations du cœur humain, » aux intuitions de l'âme « naturellement chrétienne » :

Certes, la preuve de la divinité du christianisme par les faits miraculeux qui ont précédé, accompagné ou suivi son avènement, reste toujours la grande base de la démonstration évangélique, et ce serait une tentative aussi téméraire que coupable de vouloir négliger cette voie adoptée jusqu'à nos jours par les apologistes chrétiens. Mais je ne crains pas de me tromper en affirmant que cette méthode emprunte un surcroît de force à celle qui consiste à signaler les harmonies de la raison avec la foi, de la nature avec la grâce. Les Pères de l'Eglise ne nous ont point laissés sans modèle sur ce point [1].

Les écrits solides et étincelants se multiplient sous la plume de Tertullien. Il condamne les *spectacles* surtout à cause de leur caractère d'idolâtrie [2], puis tout à coup sa rudesse devient rigorisme, sa sévérité native se change en dureté. Il voit de l'idolâtrie partout : les dignités de l'Etat sont des pompes du démon, les insignes que revêtent les magistrats, les faisceaux qu'on porte devant eux sont des marques idolâtriques : « Vous donc qui avez renoncé aux pompes de Satan, sachez bien que revenir à quelqu'une d'elles, c'est de l'idolâtrie [3]. » Peu tendre pour l'état militaire, parce qu' « il n'y a pas de communauté entre les serments faits à Dieu et les serments prêtés à l'homme, parce qu'une seule et même vie ne peut être due à deux maîtres, à Dieu et à César [4], » il approuve hautement un soldat qui n'a pas voulu venir recevoir, la tête ornée d'une couronne de laurier, les largesses des empereurs : « Plus soldat de Dieu, plus intrépide que ses frères, il s'avançait la tête nue, tenant à la main sa couronne inutile et manifestant par là qu'il était chrétien [5]. » D'ailleurs au tribun qui lui demande la cause de son acte il répond : « Je suis chrétien ! » On le jette dans un cachot en attendant le martyre. Et Tertullien d'admirer cet héroïque et « glorieux soldat du Christ ».

Ici son argumentation, toujours brillante, est singulièrement faible. Quelle contradiction en effet entre les engagements du baptême et le serment militaire ? Elle est surtout tendancieuse et révèle l'évolution du grand apologiste vers le montanisme.

Dans son livre *De l'Idolâtrie* il reprochait à ses adversaires d'avoir repoussé « les prophéties de l'Esprit-Saint ». C'est la première touche nettement montaniste. Montan était un illuminé des environs d'Hiérapolis qui plaçait la prophétie ou l'inspiration particulière au-dessus de l'enseignement de l'Eglise. Fanatique étroit, ne voyant aucune issue favorable à l'Eglise parmi les persécutions qui lui enlèvent tout espoir de triomphe, même d'essor et de vie, il s'est persuadé que la fin du monde est proche. Le Christ va venir régner sur la terre avec ses élus. Alors à quoi bon s'occuper de science ou d'affaires terrestres ? Une seule chose s'impose au chrétien : rechercher le martyre. Il faut rejeter tout ce qui peut détourner de ce but essentiel, les embarras du siècle, les richesses, le mariage même. Les secondes noces sont une sorte d'adultère. Le jeûne, la pénitence rigoureuse, les macérations ; voilà les nouveaux préceptes, car l'Eglise est trop indulgente. Les grands pécheurs

[1] *Apol.*, XXXIX, XL.
[2] *Tertullien*, 8e leçon.
[3] *De testimonio animæ.*

[1] 9e leçon.
[2] *De Spectaculis.*
[3] *De Idololatria*, XVIII.
[4] *Ibid.*, XIX.
[5] *De corona militis*, I, II.

doivent perdre tout espoir de se réconcilier avec Dieu.

Qui donc a révélé cette nouvelle doctrine ? L'Esprit-Saint qui suivant la promesse du Christ doit enseigner beaucoup de choses que les apôtres ne pouvaient porter encore. Montan et ses disciples sont les prophètes suscités par le Paraclet qui formeront l'Eglise spirituelle, par opposition à la masse des hommes matériels ou *psychiques*. Car la révélation n'est pas close.

Comment Tertullien se laissa-t-il prendre à ces rêveries d'illuminé ?... C'est qu'elles flattaient les penchants rigoristes, les allures paradoxales, le pessimisme aigu de ce génie sombre et que d'autre part elles n'attaquaient pas directement la foi. Tertullien les eût repoussées s'il y eût vu une atteinte au dogme. « La nouvelle école n'annonçait pas le dessein de vouloir rien innover dans la doctrine, et semblait borner sa mission à une réforme disciplinaire... Par le fait, jamais Tertullien ne s'est cru séparé de l'Eglise [1]. » C'est dans cet état d'âme montaniste qu'il écrit son livre où il déclare qu'il est interdit de fuir pendant la persécution : « Que la volonté du Seigneur s'accomplisse, je ne me retire point. S'il veut que je périsse, qu'il me perde lui-même, pourvu que je me sauve pour lui ! J'aime mieux rejeter sur lui la responsabilité de ma mort en périssant par sa volonté, que d'exciter sa colère en échappant par la mienne [2]. Mieux vaut renier la foi au milieu des supplices : on a du moins le mérite d'avoir lutté. J'aime mieux pouvoir vous plaindre que d'avoir à rougir de vous. Un soldat perdu dans une bataille vaut mieux qu'un soldat sauvé par la fuite [3]. »

C'est magnifique de stoïcisme déclamatoire et d'incohérence. Autrefois il écrivait : « Mieux vaut encore en temps de persécution fuir de ville en ville que de renier le Christ dans la prison ou la torture. Plus heureux cependant ceux qui sortent de ce monde avec la gloire du martyre [4]. » C'était la note juste ; maintenant il cède à son génie excessif, et peut-être lui-même s'imagine-t-il recevoir des révélations du Paraclet. Sûrement il est dans une voie inquiétante et fausse.

VI. — Il dut écrire son traité *De la Prescription* au lendemain de l'*Apologétique*, car on y retrouve les mêmes idées, avec la même tendance à l'outrance de l'expression, mais surtout le même esprit robuste et catholique. Les Marcionites et les Valentiniens prétendaient discuter à l'aide des textes de l'Ecriture. Tertullien les arrête d'abord et leur dit : « Les Ecritures ne vous appartiennent pas. Vous n'êtes pas recevables à en discuter. Elles sont notre propriété. » D'ailleurs vous en prenez ce qui vous plaît, vous acceptez un livre, vous en repoussez un autre, vous altérez celui-ci, vous interprétez à votre guise et vous dénaturez celui-là. Avec vous donc toute discussion est stérile. Avant de discuter sur les détails, il s'agit d'abord de savoir où est la doctrine du Christ. Elle est chez nous, nous possédons.

Dans le préambule il rappelle le mot de saint Paul : « Il faut des hérésies, afin que l'on connaisse ceux dont la vertu est éprouvée. » (I Cor., XI, 19). Seules les âmes faibles peuvent s'en scandaliser. Est-ce que Judas n'a pas trahi le Christ ? Rien d'étonnant que les apôtres du Christ aient aussi rencontré des traîtres. « Ceux qui nous quittent sont sortis d'entre nous, est-il écrit, mais ils n'étaient pas des nôtres. S'ils en eussent été, ils seraient demeurés parmi nous. » — C'est un peu absolu, autrement ce ne serait pas du Tertullien. Voici qui est plus sûr. La révélation divine exige l'assentiment de tous. Il n'en va pas de nos dogmes comme des doctrines humaines pour lesquelles « ce malheureux Aristote » a inventé la dialectique « qui est l'art d'édifier et de détruire » ; ils s'imposent.

Toute cette discussion peut se réduire à trois points : la chose même, ou *ce* qu'il faut chercher ; le temps, *quand* il faut chercher ; le terme, *jusqu'où* il faut chercher. On doit chercher ce que Jésus-Christ a enseigné, pendant qu'on n'a pas encore trouvé, et jusqu'à ce qu'on le trouve. Or, vous avez trouvé du moment que vous avez cru, car vous n'auriez pas cru si vous n'aviez pas trouvé ; comme aussi vous n'avez cherché que pour trouver, et vous ne trouvez que pour croire. Donc en croyant vous mettez fin à toutes vos recherches.

Cherchez, et vous trouverez, et vous croirez.

Où chercher ? Rien n'est plus clair : il faut chercher là où est le dépôt de la foi. Où est-il, le dépôt de la foi ?

Quand le Christ était sur terre, il a enseigné une doctrine. Cette doctrine il l'a communiquée aux apôtres. Ceux-ci l'ont communiquée aux Eglises qu'ils ont fondées. Ils ont prêché d'abord en Judée, puis chez les Gentils. Les Eglises apostoliques qu'ils ont fondées ont donné naissance à d'autres, mais en réalité toutes ces Eglises, si nombreuses soient-elles, n'en forment qu'une. Elles sont toutes apostoliques quant à leur origine, puisqu'elles se rattachent aux Apôtres soit directement, soit par un intermédiaire ; et quant à leur doctrine, qui ne diffère en rien de celle des disciples du Seigneur.

Le Christ, les Apôtres, les Eglises apostoliques, voilà trois anneaux étroitement soudés qui ne forment qu'une même chaîne. La doctrine des Eglises apostoliques est donc celle des Apôtres et celle du Christ.

Mais les Marcionites objectent : — Les Apôtres n'ont pas tout connu, ou ils n'ont pas enseigné tout ce qu'ils savaient, ou les Eglises ne les ont pas bien compris.

Comment Pierre et les Douze auraient-ils pu ignorer quelque chose, eux qui sont établis les maîtres de la doctrine ? Comment auraient-ils pu cacher quelque chose de ce qu'ils ont appris, alors qu'il leur est ordonné de prêcher sur les toits ? Et l'Esprit-Saint qui leur a enseigné toute vérité le jour de la Pentecôte ne leur a-t-il pas aussi conféré la grâce de se faire comprendre ? Paul a

[1] 14e leçon.
[2] *De fuga in persecutione*, X.
[3] *Ibid.*, XII.
[4] *Ad uxorem.*, I, 2.

résisté à Pierre, mais c'était dans une question de conduite et non dans une question d'enseignement [1].

Nous remontons, nous, aux Eglises apostoliques, donc aux Apôtres, donc au Christ. Aussi nos croyances sont les mêmes. Nous possédons la vraie doctrine qui nous a été transmise. Vous, au contraire, vous n'avez aucun droit à la succession apostolique, vous êtes des nouveaux venus; vos opinions ne concordent pas, et les Apôtres les ont d'avance anathématisées.

Faites-nous donc voir l'origine de vos Eglises, déroulez devant nous l'ordre et la succession de vos évêques dès le principe, en sorte que vous remontiez jusqu'aux Apôtres ou jusqu'à l'un de ces hommes apostoliques qui ont persévéré dans la communion des Apôtres, car c'est par là que les Eglises vraiment apostoliques prouvent qu'elles le sont. Ainsi l'Eglise de Smyrne montre Polycarpe que Jean lui a donné pour évêque, et l'Eglise de Rome, Clément, ordonné par Pierre. Toutes les autres nous indiquent de même ceux que les Apôtres ont établis leurs évêques, et par le canal de qui elles ont reçu la semence de la doctrine apostolique : que les hérétiques imaginent quelque chose de semblable ! Quoi qu'ils inventent, ils n'y gagneront rien. Car leurs doctrines, rapprochées de celles des Apôtres, prouvent assez par leur diversité et par leur opposition qu'elles n'ont pour auteur ni un apôtre ni un homme apostolique. En effet, les Apôtres n'ont pu être opposés les uns aux autres dans leur enseignement : les hommes apostoliques n'ont pu l'être aux Apôtres, si vous exceptez ceux qui firent défection [2].

Ce défi, les sectaires ne pouvaient le relever. Ils devaient donc renoncer à la succession apostolique, et par là se mettre en dehors du christianisme.

Nous, poursuit-il, nous avons la priorité, nous *occupons* depuis les Apôtres. Voilà pour nous la preuve de notre *propriété, indicium proprietatis* [3].

Parcourez les Eglises apostoliques où président encore et à la même place les chaires des Apôtres, où lorsque vous écouterez la lecture de leurs lettres authentiques vous croirez les voir eux-mêmes et entendre le son de leur voix. Etes-vous près de l'Achaïe ? vous avez Corinthe; de la Macédoine ? vous avez Philippes et Thessalonique. Passez-vous en Asie ? vous avez Ephèse. Etes-vous sur les frontières de l'Italie ? vous avez Rome à l'autorité de qui, nous aussi, nous sommes à portée de recourir. Heureuse Eglise dans le sein de laquelle les apôtres ont répandu, avec leur sang, toute leur doctrine, où Pierre est associé à la Passion du Seigneur, où Paul est couronné comme Jean-Baptiste, où l'apôtre Jean sort de l'huile bouillante sain et sauf, pour être relégué de là dans une île ! Voyons donc ce qu'a appris et ce qu'enseigne Rome, et en quoi elle communique également avec les Eglises d'Afrique. Elle reconnaît un seul Dieu, créateur de l'univers; elle reconnaît Jésus-Christ, fils du Dieu créateur, né de la Vierge Marie; elle confesse la résurrection de la chair; elle mêle la loi et les prophètes aux Evangiles et aux lettres des Apôtres. Voilà les sources où elle puise sa foi. Elle fait renaître ses enfants dans l'eau, les revêt du Saint-Esprit, les nourrit de l'Eucharistie, les exhorte au martyre, et repousse quiconque ne professe pas cette doctrine [4].

[1] Conversationis fuit vitium, non prædicationis. *(De Præscript.*, XXIII).
[2] Ibid., XXXII.
[3] Ibid., XXXV.
[4] Ibid., XXXVI.

Et se retournant contre les hérétiques il leur dit : « Vous n'êtes pas chrétiens, vous n'avez donc aucun droit aux Lettres chrétiennes ! » Puis il fait parler l'Eglise qui les interpelle ainsi : « Qui êtes-vous ? Depuis quand êtes-vous venus ? Que faites-vous chez moi, n'étant pas des miens ? »

De quel droit, Marcion, coupez-vous dans ma forêt? Qui vous a permis, Valentin, de détourner mes canaux ? Qui vous autorise, Apelle, à ébranler mes bornes ? Et vous autres, comment osez-vous ensemencer ici et paître à discrétion ? C'est mon bien. Je suis en possession depuis longtemps; j'ai des origines certaines, un titre provenant des premiers possesseurs. Je suis l'héritière des Apôtres. Je possède en vertu de leur testament formel, en vertu du legs qu'ils m'ont fait, en vertu de leur attestation. Vous, ils vous ont renoncés et déshérités comme étrangers et comme ennemis. Et pourquoi les hérétiques sont-ils des étrangers et des ennemis pour les Apôtres? Parce que la doctrine que chacun d'eux a inventée ou adoptée, suivant son caprice, est directement opposée à la doctrine des Apôtres [1].

Tertullien insiste donc surtout sur deux arguments qui n'en font qu'un : l'argument de la succession apostolique, de saint Irénée, et l'argument de prescription ou de propriété qui lui est propre. « Le mot *prescription*, dit l'abbé Freppel, signifie une exception péremptoire fondée sur le laps de temps pendant lequel on possède [2], » c'est la prescription *longi temporis*. Il ne semble pas que Tertullien se soit placé à ce point de vue plus étroit. Ce qu'il envisage c'est la question de propriété. L'Eglise dit : « Je suis héritière, je possède en vertu d'un héritage, d'un testament. J'occupe et je fais la preuve de mon droit d'occupation. Je suis chez moi; vous, vous n'êtes que des étrangers. »

Il décrit ensuite la conduite des hérétiques, « frivole, terrestre, basse, sans gravité, sans autorité, sans discipline... Ils n'ont point à cœur de convertir les païens, mais de pervertir les nôtres... [3] »

Après avoir ainsi écarté toutes les hérésies d'un coup, il ne refuse point, maintenant, d'entrer en conversation avec ceux qui demanderaient à être éclairés : « Si la grâce de Dieu nous le permet, nous répondrons particulièrement à quelques-uns d'entre eux... [4] »

VII. — Nous avons vu comment Tertullien incline vers la doctrine de Montan; il va s'en faire le chaud partisan, et glisser rapidement sur le terrain de l'invective et de la révolte.

C'est à propos d'une question très secondaire. Faut-il voiler les vierges ou non ? Plusieurs églises grecques les voilent, les églises apostoliques ne les voilent pas. Quelle coutume embrasser ? Tertullien naturellement embrassera la première. On lui objecte qu'il est en contradiction avec lui-même, puisqu'ici il rejette une tradition apostolique. — Nullement, répond-il, ceci c'est une

[1] Ibid., XXXVII.
[2] 28e leçon, p. 212.
[3] *De Præscript.*, XLI.
[4] Ibid., XLIV.

question non de foi, mais de discipline. « Seule la règle de foi est immuable, et irréformable [1]. » Mais tout ce qui regarde la discipline et la conduite est susceptible d'amélioration et de progrès. Il en est du progrès dans l'intelligence de la vérité et la pratique du devoir comme de la croissance dans l'homme. « La justice s'appuya d'abord dans ses premiers éléments sur la crainte de Dieu ; ensuite elle accomplit son enfance sous la loi et les prophètes ; elle s'élança dans l'ardeur de la jeunesse par l'Evangile ; aujourd'hui elle avance vers la maturité *par le Paraclet*. C'est lui seul que nous devons accepter et vénérer pour notre maître depuis le Christ. Car il ne parle pas de lui-même, mais il dit ce que le Christ le charge d'enseigner. Lui seul a l'autorité, marche devant nous, *solus antecessor*, parce que seul il vient après le Christ. Ceux qui l'ont reçu préfèrent la vérité à la coutume. Ceux qui l'ont écouté prophétisant, non autrefois mais maintenant, voilent les vierges [2]. »

Les allusions sont transparentes. Ce n'est pas à l'autorité de la hiérarchie qu'il s'en rapporte, *antecessores*, mais au seul Paraclet, qui *prophétise maintenant*, et même qui « révèle des Ecritures ». Ainsi le cycle de la révélation n'est pas fermé, au regard de Tertullien.

Saint Jérôme prétend qu'il « fut jeté dans l'erreur montaniste par l'envie et les injures des clercs de l'Eglise romaine [3]. » Cette allégation laisse penser que Rome condamna vers cette époque, de 208 à 213, les doctrines de Montan et de ses deux prophétesses, Priscilla et Maximilla, et répudia les nouvelles Ecritures ainsi que les nouvelles prophéties ; c'est ce que Tertullien, très ombrageux, dut regarder comme des injures personnelles. Alors il est impitoyable pour les chrétiens qui n'ont pas embrassé la doctrine du Paraclet, ce sont des *psychiques*, tandis que ceux qui reconnaissent le don de l'Esprit-Saint sont des *spirituels*, *spiritales*, allusion à l'homme animal qui suivant saint Paul ne perçoit point ce qui est de l'Esprit de Dieu. (I Cor., II, 14). Il sera dur surtout pour le Pape, et voici l'occasion et le moment de sa chute.

J'apprends, écrit-il, qu'un édit est porté à la connaissance des fidèles : un édit *péremptoire*. Le Souverain Pontife, l'évêque des évêques, déclare : Je remets le péché d'adultère et de fornication à ceux qui ont fait pénitence. O édit sur lequel on ne pourra écrire : « Bonne action ! » Mais où afficher cette *libéralité ?* Sur les portes des églises ou sur les portes des mauvais lieux ? Mais quoi ! cela est lu dans l'Eglise, cela se proclame dans l'Eglise, et l'Eglise est vierge ! Loin, bien loin de l'Epouse du Christ une telle proclamation ! Elle, la vraie, la pudique, la sainte, doit préserver son oreille même de toute souillure. Elle n'a personne à qui promettre de pareils pardons, elle ne les promettra pas [4] !

[1] Regula fidei una omnino est, sola immobilis et irreformabilis. *(De virgin. vel.*, I).
[2] Ibid.
[3] Invidia et contumeliis clericorum romanæ Ecclesiæ ad Montani dogma delapsus. *(De viris illustr.*, 59).
[4] *De pudicitia*, I, 6-9,

La brutalité de ces paroles fait mal, non moins que l'ironie et le mépris qu'elles recèlent. Le *Pontifex maximus*, c'est le titre qui était alors donné aux chef des prêtres païens, et l'auteur déguise à peine que, dans sa pensée, l'Eglise doit désobéir au Pape.

Pour lui les péchés se partagent en deux classes : d'une part la colère, l'orgueil, la jalousie, les jeux du cirque, les spectacles, les combats de gladiateurs ; de l'autre l'homicide, l'apostasie ou l'idolâtrie, l'adultère et la fornication. Ceux-ci sont irrémissibles. Alors, lui objecte-t-on, à quoi bon s'en repentir s'ils ne peuvent être pardonnés ? Mais il a réponse à tout :

« L'Eglise ne peut les remettre, mais Dieu peut les pardonner. »

— Cependant le Christ a pardonné à la femme adultère. — Oui, mais il possédait seul ce pouvoir. — Il a pourtant remis à Pierre les clefs du royaume des cieux. — Soit, à lui seul, non à ses successeurs. L'évêque n'a qu'un droit : celui de veiller au maintien de la discipline. — Mais l'Eglise n'a-t-elle pas le pouvoir de remettre les péchés ? — Oui, l'Eglise, mais non le pape Calliste.

Et s'adressant à celui-ci :

— Comment, s'écrie-t-il, osez-vous usurper ce droit de l'Eglise ? De ce que le Seigneur a dit à Pierre : « *Je te* donnerai les clefs du royaume des cieux : tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre sera lié ou délié dans le ciel, » comment pouvez-vous conclure que ce pouvoir de lier et de délier a dérivé jusqu'à vous, c'est-à-dire à toute Eglise qui se rattache à Pierre ? Qui êtes-vous pour détruire et dénaturer l'intention manifeste du Seigneur qui a conféré ce pouvoir personnellement à Pierre [1] ?

Alors, à qui donc appartiendra ce pouvoir de Pierre ?

« Aux *spirituels :* à l'apôtre et au prophète. »

Car l'Eglise, à proprement parler, c'est principalement l'Esprit, en qui réside la trinité d'un seul et même Dieu, le Père, le Fils et l'Esprit-Saint. L'Eglise que forme l'Esprit est celle dont le Seigneur a dit qu'elle existe là où trois personnes sont rassemblées. D'où il suit qu'un nombre quelconque de fidèles qui se rencontrent dans cette foi est censé l'Eglise, d'après son auteur et consécrateur. C'est pourquoi l'Eglise remettra les péchés, mais l'Eglise de l'Esprit, formée d'hommes spirituels, et non l'Eglise qui se compte par le nombre des évêques [2].

C'est dans ces rêveries, dans cet illuminisme que se rabaisse et se perd un esprit brillant et pénétrant comme le sien ! L'évêque n'est plus rien dans l'Eglise qu'un chef de discipline, le pape n'a pas hérité des prérogatives de Pierre, le *pouvoir* n'appartient point à l'Eglise hiérarchisée, mais à l'Eglise du Paraclet, où des hommes et des femmes se donnent pour inspirés et usurpent en cette qualité le pouvoir spirituel. « C'est exactement aux mêmes proportions, fait remarquer l'abbé Freppel, que des sectes plus modernes, les Frères Moraves et les Quakers par exemple, réduisaient la société chrétienne. Le fanatisme religieux aboutit toujours et partout à des conclusions semblables. Triste résultat, mais parfaitement logique ! Du

[1] *Ibid.*, XXI, 9, 10.
[2] *Ibid.*, 11-15.

moment que l'on déserte la voie de l'autorité extérieure et visible, on est réduit à se créer une Eglise imaginaire, qui n'a plus rien de commun avec les réalités d'ici-bas et au sein de laquelle des intelligences troublées mettent sur le compte de l'Esprit-Saint toutes les folies qui peuvent traverser le cerveau d'un homme. Au point où en était arrivée la discussion, tout raisonnement demeurait superflu : il suffisait aux adversaires de Tertullien de l'engager à relire son traité des *Prescriptions* [1]. »

VIII.—Durant les deux volumes où l'abbé Freppel retrace la vie et les œuvres de Tertullien on voit qu'il l'a étudié « avec amour», avec le désir même de l'excuser, du moins de le trouver moins coupable ; mais ses doctrines violentes demeurent inexcusables, et c'est avec regret que pour rester impartial, il se sent obligé de le déclarer. Ces études sont bien fouillées, encore qu'on y remarque certaines inexactitudes touchant les faits ou dans la traduction, mais quelles leçons il en tire pour les temps modernes, et avec quelle vigueur il frappe les protestants, le traité *De la Prescription* à la main !

Tertullien demeure un des écrivains les plus puissants, les plus prestigieux qui existent, le plus passionné peut-être. Nulle part on ne rencontre des pages aussi fortement burinées, il travaille son expression, il la cisèle et l'aiguise, il la réduit, la débarrasse de tout bagage inutile, afin qu'elle soit plus alerte, plus prompte, plus redoutable ; puis il dispose ses phrases en batterie en quelque sorte, afin qu'elles frappent juste et fort. Mais souvent il dépasse le but et parce qu'il vise à l'effet ses métaphores se font « dures et entortillées », disait Fénelon, il exagère à plaisir et se roule dans le paradoxe. Alors il s'excite, il s'exalte, surtout quand il soutient une thèse fausse et il se répand en déclamations fatigantes autant qu'éloquentes. Il paraît avoir le sentiment qu'il est hors de la vérité calme et sévère, et, artiste incomparable, il espère donner le change par son merveilleux brio. Aussi à ceux qui veulent convoler en seconde noces pour avoir des enfants, il dira : « Des chrétiens, pour lesquels il n'y a pas de lendemain, songeront à une postérité ? Te présenteras-tu donc devant le Seigneur avec autant de femmes que tu en recommandes dans tes prières ? » [2] Aux vierges qui refusent le voile : « Toute vierge sage qui se montre en public subit une sorte de prostitution [3]. » A celui qui est réfractaire aux jeûnes imposés par Montan : « Tu as fait de ton ventre un dieu, de ton poumon un temple, de ton estomac un autel. Ton prêtre, c'est le cuisinier; ton Saint-Esprit, la fumée d'un plat ; tes dons spirituels, ce sont les condiments ; et la prophétie, le hoquet de la satiété [4]. » Mais à côté de ces excès, dus à son tempérament africain, quelle langue pure et vigoureuse quand il défend et expose la vérité ! Quelle suavité même quand il parle de la chaste pudeur et de la vie intérieure de la vierge : « Toutes les mauvaises pensées viendront se briser contre cette gravité. Elle s'élève au-dessus de son sexe, celle qui voile sa virginité ! [1] » Certains passages pourraient être l'œuvre délicate de la main gracieuse et virginale d'Ambroise. Enfin il a su faire passer dans la langue latine un certain nombre de termes de droit, justes et expressifs, qui y resteront.

« La source de ses erreurs, conclut l'abbé Freppel, était honorable, si l'on peut s'exprimer de la sorte : le rigide moraliste voulait serrer le frein aux passions humaines. » Il le serra jusqu'à le briser ; il est ainsi un précurseur des jansénistes. Il semble que pour lui-même il n'ait point fléchi dans la morale, mais ses doctrines étaient faites pour jeter les autres dans la désespérance qui mène habituellement à toutes les révoltes de l'esprit et des sens. Mais là n'est pas encore sa grande faute, elle réside dans ses invectives contre le Pape. L'orgueil de l'esprit dut dominer cet homme qui se sentait si supérieur et qui devint outrancier. Au fond c'est sa propre infaillibilité qu'il défend, qu'il impose, et que de gallicanisme dans ses dernières doctrines ! Revint-il à de meilleurs sentiments sur la fin de sa vie ? Pour cela il lui eût fallu revenir à l'humilité, or des caractères comme le sien ne consentent guère à reconnaître leurs erreurs. La figure de Lamennais, s'évoque d'elle-même lorsqu'on parle de Tertullien. Ils ont en effet plus d'une affinité ; l'un et l'autre se distinguaient par leur âpreté et leur obstination. Tous deux défendirent l'Eglise et le Pape avec un zèle, une conviction admirables, on peut dire avec un égal génie, mais ils manquaient de mesure, et persistèrent à faire prévaloir leurs propres idées comme les seules bonnes, les seules vraies, même contre l'Eglise.

Ne les condamnons pas ; Dieu qui est bon s'est souvenu que pendant de longues et fécondes années ils avaient puissamment aimé et passionnément défendu la cause de son Eglise, et il ne leur a sans doute pas refusé sa grâce.

On dit que Tertullien se sépara des Montanistes, mais pour fonder une autre école, celle des *Tertullianistes*, où « il mitigea ses doctrines antérieures, tout en maintenant son opinion sur les secondes noces et sur l'autorité des prophéties particulières. » Mais on ne sait rien de précis sur sa fin. La leçon qui demeure, c'est que « le génie lui-même ne saurait se passer de règle et que la science a besoin d'une direction supérieure pour l'empêcher de s'égarer [2]. »

(*A suivre*)

[1] *Tertullien*, 28e leçon. — Voir P. Batiffol, *L'Eglise naissante et le catholicisme*, p. 338-353.
[2] *De Exhort. cast.*, XI, XIII.
[3] *De virgin. vel.*, III.
[4] *De jejuniis*, XVI.

[1] *De virgin. vel.*, XV, XVI.
[2] *Tertullien*, t. II, p. 505.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Quel titre convient-il que le confesseur donne à son pénitent au Saint Tribunal, suivant que ce pénitent est de tel ou tel sexe, de tel ou tel âge, qu'il occupe dans le monde tel ou tel rang, qu'il est supérieur, égal ou inférieur au confesseur ?

Certains jeunes prêtres ne craignent pas de dire : « Ma chère enfant » aux jeunes filles qu'ils confessent, et souvent celles-ci en sont très heureuses, trop peut-être. Ne donner aucune appellation semble un peu sec. Dans d'autres cas, il y a à concilier la supériorité du confesseur en tant que tel avec celle qu'a sur lui par ailleurs son pénitent.

Quelle est la meilleure règle de conduite à observer ?

R. — Il n'est pas possible d'établir à ce sujet une règle générale, à moins qu'elle ne soit très large et un peu vague. Commençons par rappeler deux des principales fonctions du confesseur au Saint Tribunal, lesquelles pourront projeter quelque lumière sur le sujet que nous avons à traiter : celle de *juge* et celle de *père*.

D'abord le confesseur est juge des consciences et juge suprême, ne devant des comptes qu'à Dieu seul ; et comme tel il ne connaît pas d'autres supérieurs sur la terre que le Pape et l'Evêque de qui il tient ses pouvoirs ; et encore, que l'un ou l'autre se confesse à lui, il cesse momentanément d'être le supérieur du confesseur et se fait son subordonné. Et il est bon que le prêtre n'oublie pas la dignité suprême dont Dieu l'a revêtu, afin de sauvegarder son indépendance et de donner à tous, sans aucune crainte ni respect humain, les avis qui leur sont utiles et de pouvoir dire, même aux grandes dames et aux puissants du siècle, ce que Jean-Baptiste disait à Hérode : *Non licet*.

Ensuite, le confesseur est père, et c'est le pénitent lui-même qui doit le lui rappeler au commencement de sa confession en lui disant : *Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché*. Il suit de là que le confesseur a bien le droit de l'appeler : *Mon fils*, ou *Ma fille*, ou *Mon cher enfant*, *Ma chère enfant*, ou bien encore, s'il s'agit d'un homme, *Mon cher ami*, car le pénitent peut-il avoir un plus grand ami que son père spirituel ou son confesseur ? et celui-ci se sent de suite attiré vers lui par une affection surnaturelle [1].

Nous ne dirons cependant pas que tout confesseur doit se servir de cette appellation envers tous et toutes ; car il faut avant tout suivre les règles de la prudence. Aussi nous ferons ici trois remarques.

1° Les jeunes confesseurs doivent, surtout en commençant, se montrer très réservés et très circonspects, jusqu'à ce que l'expérience leur ait appris de quels termes ils doivent se servir envers leurs divers pénitents.

2° Tout confesseur doit étudier son terrain et prendre garde de froisser inutilement, par des termes qui leur sembleraient un peu trop familiers, certains pénitents ou pénitentes. C'est avant tout une affaire de tact. Il est des confesseurs qui à cause de leur âge, de leur dignité, et de l'empire qu'ils ont su prendre sur les âmes, peuvent très bien dire à tous leurs pénitents ou pénitentes : *Mon cher fils*, *Mon cher ami*, ou *Ma fille*, *Ma chère enfant ;* il en est d'autres qui ne pourraient pas se servir indistinctement de ces appellations. Il est des pénitents à qui ils feront bien de dire : *Cher monsieur*, ou *Chère dame*, ou même simplement : *Monsieur* ou *Madame ;* tout en se servant le plus souvent avec les autres du titre de *fils*, de *fille* ou mieux encore d'*enfant*, selon les localités.

Dans le doute, le mieux est de s'abstenir de toute qualification. « C'est un peu sec, » dira-t-on. Mais ne vaut-il pas mieux être sec qu'imprudent ? Puis, cette prétendue sécheresse peut si facilement être corrigée par ce qu'on dira et la manière dont on le dira.

3° Le confesseur doit toujours se garder avec le plus grand soin de chercher ou même simplement de favoriser quelque affection humaine, même très honnête en soi, ou quelque sensualité de cœur. Nous savons fort bien qu'il est plus d'une pénitente qui sont très heureuses de s'entendre appeler *Ma chère enfant*, surtout par un confesseur un peu jeune et d'une tournure distinguée (et encore plus quand le ton de voix semble affectueux), et qui vont le redire à d'autres, contentes même et surtout si celles-ci en sont un peu jalouses. Que c'est mesquin et triste, quand il s'agit d'une chose aussi grande et aussi divine que la confession !... Le prêtre doit s'étudier à ne faire voir en lui au Saint Tribunal que J.-C. ou le représentant d'un Dieu offensé et prêt à pardonner, et à faire sentir aux pénitentes qu'il ne voit en elles que des âmes qu'il veut gagner à J.-C. et non à lui-même.

Aussi nous conseillerons, surtout aux jeunes prêtres, de ne se montrer jamais trop affectueux dans l'intonation de leur voix, et, dans l'appellation la plus usuelle d'*enfant*, de retrancher le pronom possessif *Ma ;* c'est déjà quelque chose de dire : *Chère enfant*, et encore convient-il de ne pas le redire souvent. Il est bon aussi de ne jamais regarder sa pénitente que le moins possible, et de lui inspirer surtout des sentiments de vif repentir, et d'amour profond et généreux pour Dieu, à qui elle se doit tout entière, surtout quand elle vient lui demander son pardon.

Q. — Dans notre vicariat, plusieurs missionnaires prétendent et enseignent à leurs ouailles : 1° que la communion pascale, pour être valide au point de vue du 4° commandement de l'Eglise, doit se faire au propre *district* du fidèle, comme en Europe elle se fait à la *paroisse ;* — 2° que la communion pascale doit se

[1] Nous nous rappelons la leçon que nous a donnée un jour, quand nous étions encore tout jeune confesseur, une dame déjà quelque peu âgée que, par timidité ou par respect, nous appelions : *Madame*. — « Mon père, pourquoi ne m'appelez-vous pas *Mon enfant ?* Je vous appelle bien *Mon père*, moi ! »

faire nécessairement durant le temps de la mission, à l'exclusion de tout autre ; d'où il résulte, ajoutent-ils, que ceux qui communient même le jour de Pâques *et* à leur propre discrict ne remplissent pas le devoir pascal, si les exercices de la mission n'ont pas lieu ce jour-là. Par exemple, 4 ou 500 chrétiens, attirés par les solennités, communient à Pâques au centre du vicariat de la main du vicaire apostolique : on les oblige *sub gravi* à faire leurs vraies (?!) pâques en mai ou en août, c'est-à-dire au moment de la mission, dans les églises de leurs missionnaires.

Vous seriez bien aimable de me dire :

1° Que penser de cette assimilation du district à la paroisse au point de vue du devoir pascal ?

2° Que penser de cette détermination de l'époque de la communion annuelle ?

Notanda. — 1° Les tenants du système affirment, avec raison, que cette mesure disciplinaire est excellente pour contrôler et urger, dans leurs districts, l'accomplissement du devoir de la communion annuelle. Mais sont-ils, par là, autorisés à parler aux fidèles d'obligation *sub gravi*, ou, tout au moins, à leur laisser croire habilement qu'il en est ainsi ? — Aux avantages ci-dessus allégués, on peut du reste opposer de graves inconvénients, par exemple ceux dont pâtissent domestiques, fournisseurs, familiers, obligés ainsi (le missionnaire étant généralement seul) de se confesser précisément à celui qu'ils volent ou trompent. Ajoutez à cela le dérangement imposé à de pauvres pêcheurs, obligés d'interrompre leurs travaux pour entreprendre un véritable voyage.

2° La juridiction accordée à chaque missionnaire par notre vicaire apostolique vaut pour tout le vicariat, et il n'est fait mention nulle part d'une réserve pour le temps pascal ou celui de la mission.

R. — Voici la règle tracée, le 23 mars 1656, par le Saint-Office relativement à la communion pascale pour la Chine, et, par suite, pour tous les pays de mission soumis à la Propagande :

Censuerunt præfatos Chinenses obligari ad sacramentalem confessionem semel in anno, et missionarios hujusmodi obligationem debere eis notificare. Idem prorsus censuerunt quoad sacram communionem semel in anno sumendam. Quo vero ad executionem tempore statuto, hoc est in Paschate esse intelligendum, nisi legitimum adsit impedimentum, aut grave periculum immineat. Curandum tamen ut infra duos vel tres menses, ante vel post Paschati proximos, quatenus sine discrimine fieri possit, sin minus alio quovis tempore infra decursum unius anni a Paschate inchoandi omnino communicent [1].

Ce décret est donné par la Propagande comme réglant ce qui concerne aujourd'hui encore la situation des pays de mission pour le devoir pascal. En voici les dispositions :

1° Les chrétiens des missions sont, comme les autres chrétiens, soumis à l'obligation *annuelle* de la communion pascale, et les missionnaires sont obligés de le leur rappeler à l'occasion.

2° La communion pascale doit être faite au temps même de Pâques, à moins d'un légitime empêchement ou d'un grave péril.

3° Quand la communion annuelle n'a pas été faite au temps pascal, il y a obligation *sub gravi* de la faire dans l'année qui s'écoulera avant le retour de Pâques l'année suivante.

4° Il est cependant à désirer que la communion pascale soit faite soit dans les deux ou trois mois qui précèdent Pâques, soit dans les deux ou trois mois qui suivent cette solennité, quand cela peut se faire sans inconvénient.

Il n'est nullement question du *lieu* où doit se faire la communion pascale dans les pays de mission ; de sorte qu'en vertu du droit commun, les chrétiens de ces contrées peuvent faire la communion pascale où ils se trouvent au moment du devoir pascal.

Les districts de mission n'étant pas érigés en paroisses au sens strict du mot, on ne peut imposer aux chrétiens des obligations qui ne leur incombent pas et leur laisser croire à une obligation qui n'existe pas ; c'est leur fausser la conscience en matière grave.

Q. — La Causerie de l'*Ami* sur l'arthritisme m'engage à lui soumettre l'assertion suivante d'un docteur, sommité médicale de notre province, très féru du végétarisme, et à lui demander la discussion et la dissection de cette sentence médicale qui m'étonne assez, quoique je sois au régime exclusivement végétarien du docteur depuis neuf mois :

« La viande est une source dégradée d'énergie que l'animal a empruntée au règne végétal : elle n'a donc pas un pouvoir nutritif supérieur aux végétaux qui sont la source première de son énergie.

« Par ce côté, la viande est comparable à la braise de boulanger qui provient du bois qui a servi à chauffer le four. Certes, elle peut rendre des services dans des appareils spéciaux, mais sa combustion demande des conditions de tirage sans lesquelles son produit, l'oxyde de carbone, est toxique. »

Quelle est la part d'exagération dans cet axiome végétarien ?

R. — Une réponse approfondie et complète à cette question nous mènerait à faire le procès de la théorie végétarienne tout entière, ce que nous ne pouvons pour l'instant. Végétariens et carnivores sont deux écoles furieusement exclusives qui se renvoient l'une à l'autre nombre d'arguments, sans que le débat en soit sensiblement éclairé. Tandis que pour les uns le végétarisme affaiblit lentement mais sûrement l'organisme, pour les autres il est une source incomparable d'énergie. Erreur inévitable des deux côtés : le végétarisme ne vaut pas absolument et en lui-même, mais relativement à certains estomacs, à certains tempéraments, à certains états, à certains individus. S'il est vrai qu'il n'y a pas de maladies, mais des malades, il est aussi vrai qu'il n'y a pas de panacées.

Pour en venir à l'argument du médecin végétarien, il faut avouer que cet argument est bien mal choisi. Il y en avait tant d'autres, et de bons, à faire valoir sans celui-là ! Si la viande est une « source dégradée » d'énergie, parce que cette énergie est empruntée par les animaux au règne végétal, il sera aussi légitime de dire que les végétaux à leur tour sont une source dégradée d'énergie par rapport aux minéraux, et ceux-ci par rapport aux corps simples. Sous ce beau prétexte, il n'y aurait plus qu'à chercher sa nourriture dans les bocaux d'un laboratoire de chimie. Evidemment on trouverait là une source d'éner-

[1] *Collectanea*, t. I, n. 125, p. 37.

gie de premier ordre et dont quelques grammes seraient à même de fournir tout l'oxygène, l'hydrogène, le carbone et l'azote dont nous avons besoin. Seulement, nous n'en saurions rien faire sous cette forme.

Sans compter que nous ne voyons guère comment on démontrerait que la viande contient moins d'énergie que les végétaux. Le contraire est certain et d'expérience courante.

Voudrait-on dire que, du moins, cette énergie, si elle est plus abondante, est d'ordre inférieur ? Alors c'est une hypothèse échafaudée sur une autre hypothèse, c'est l'hypothèse d'une hypothèse !

Contentons-nous de dire que le régime carnivore offre surtout l'inconvénient d'introduire dans notre organisme des toxines, autrement dit des poisons, qui, s'ils ne s'éliminent pas complètement, peuvent produire des troubles très variés. Or leur élimination, soit par oxydation, soit autrement, est rarement complète. Les reins se fatiguent vite et l'on voit se produire alors les phénomènes que nous avons décrits dans l'article auquel notre correspondant se réfère[1]. Le docteur Bouchard a exposé magistralement la théorie de ces phénomènes pathologiques sous le nom général de « nutrition retardante, » que l'on admet universellement aujourd'hui comme l'hypothèse la mieux adaptée à ces faits si complexes de la nutrition générale.

Quant au végétarisme, il a bien aussi ses inconvénients : tous les estomacs ne le supportent pas ; et cela se conçoit : le tube digestif de l'homme n'est pas celui d'un herbivore.

Ainsi, c'est à chacun de consulter son tempérament.

Q. — Un débiteur étant obligé d'employer les biens et les ressources dont il dispose au paiement de ses dettes, peut-il sans injustice renoncer à une succession qui lui échoit et le mettrait en état de satisfaire ses créanciers ? Il le fait dans l'intention d'avantager ses enfants qui sont appelés à succéder à sa place. Ceux-ci connaissent l'intention et les dettes de leur père. Se rendent-ils coupables de la même faute en acceptant la succession et en mettant leur père dans l'impossibilité de payer ses dettes ?

R. — Il nous semble bien évident que tout débiteur, — à moins donc qu'on ne lui impute injustement des dettes qu'il n'a point réellement contractées, — est obligé en conscience et en justice de prendre tous les moyens moralement possibles pour s'acquitter le plus tôt que faire se peut. Par conséquent, s'il lui advient justement une succession, grâce à laquelle il pourra acquitter ses dettes, et sans laquelle au contraire il ne pourra les payer, il est obligé en conscience de l'accepter ; et s'il y renonce pour en faire bénéficier ses enfants qui sont appelés à succéder à sa place, il commet une injustice, à moins donc qu'il ne soit convenu que les enfants se chargeront de payer les dettes de leur père.

[1] *Ami* 1908, p. 545-554.

Mais au contraire, d'après l'exposé du cas, nous devons supposer que les enfants, qui sont majeurs, sont pleinement d'accord avec lui pour qu'il renonce à cette succession et qu'elle leur revienne sans qu'ils soient obligés de payer ces dettes qui, grâce à cette manœuvre, ne seront jamais payées. — Dans cette supposition, qui ne semble point imaginaire, il y a conspiration entre les enfants et le père pour que les enfants puissent jouir de cette succession, et que les dettes du père ne soient pas payées. Or, là où il y a conspiration et accord pour commettre une injustice, il y a en même temps solidarité ; par conséquent, les enfants deviennent obligés en conscience de payer avec cette succession les dettes de leur père s'il ne peut les payer autrement.

Si l'on pouvait supposer que le père, sans consulter ses enfants et sans s'être mis préalablement d'accord avec eux, avait refusé cette succession de lui-même, sûr qu'après cette renonciation elle retournerait à ses enfants qui alors pourraient en jouir exempts de toute dette, c'est lui seul qui aurait péché directement. Et si après cela les enfants, connaissant les intentions de leur père, mais n'y ayant été pour rien, acceptaient cette succession, et renonçaient ensuite à la succession de leur père, nous ne croyons pas qu'en stricte justice ils seraient obligés de payer ses dettes. Néanmoins nous n'hésitons pas à dire qu'ils auraient fait là une action peu honorable ; car des enfants qui ont de l'honneur se montrent toujours prêts à aider leur père à payer ses dettes, même en se gênant pour cela ; à plus forte raison ils devraient les payer quand il leur advient une succession qu'ils n'ont que parce que leur père y renonce en leur faveur.

Si les enfants étaient mineurs, le père sans doute pourrait les consulter ; mais s'il refusait pour lui-même et acceptait pour eux, la chose pourrait se trouver peut-être douteuse relativement aux enfants. Nous serions cependant porté à croire que cette succession reviendrait aux enfants entachée de l'acte inique de leur père, et qu'ils devraient, devenus majeurs, se croire obligés de payer les dettes de leur père, ou du moins on devrait les y engager fortement. Nous nous demandons même si, dans le cas où les créanciers voudraient poursuivre le père pour cette manœuvre frauduleuse d'avoir renoncé pour lui-même à une succession qu'il accepte pour ses enfants afin de ne pas payer ses dettes, il ne serait pas condamné, et à juste titre, par les tribunaux solidairement avec les enfants sur les bénéfices de la succession.

Q. — Le Père B... est réveillé au beau milieu de la nuit par un jeune homme qui, accompagné de sa mère et de la personne avec laquelle il vit depuis plusieurs années, lui déclare qu'il est venu pour régulariser sa situation, *hic et nunc*. Le Père, interloqué, se demande si le pauvre diable n'est pas fou ou ivre. Interrogé en particulier, celui-ci lui explique qu'il va probablement mourir avant le jour. Il a une rétention d'urine qui

dure depuis bientôt 72 heures. Son frère aîné est mort d'un accident de ce genre, et son jeune frère a eu la sonde brisée dans la vessie dans des circonstances analogues. Quant à lui, il a essayé en vain de tous les remèdes indigènes et refuse absolument de recourir aux soins du docteur européen. Il sent qu'il va mourir, et il est tout à fait résigné. Mais il veut faire le grand pas dans de bonnes conditions et demande à se marier tout de suite. Finalement le Père accepte, confesse les deux conjoints et, avec pour témoins le Père vicaire et la mère du jeune homme, bénit le mariage.

Avant le point du jour, le malade se trouve dégagé et ne succombe que plusieurs mois plus tard à une autre maladie ou plutôt à une autre manifestation de sa maladie.

Le Père B... est vivement pris à partie par plusieurs de ses confrères, qui contestent très fort la licéité de sa façon de faire.

Quid de casu ?

A noter que tous les missionnaires du vicariat jouissent, *in casu necessitatis*, du pouvoir de dispenser des bans.

R. — A prendre le cas tel qu'il nous est présenté, nous ne voyons pas du tout en quoi le Père B... serait répréhensible. Le péril, mieux que cela, l'article de la mort est certain, inévitable, par hypothèse. D'autre part, la légitimation du mariage est œuvre bonne, urgente, étant donné que les conjoints ne puissent ou ne veuillent pas se séparer à temps assez ostensiblement pour faire disparaître la tare de leur vie en état de péché public. C'est le cas de nécessité ; donc...

On peut objecter que si le jeune homme a pu faire le voyage pour venir trouver le missionnaire, et se montrer en état de faire le voyage de retour pour rentrer chez lui, sa mort n'était pas si imminente que cela, et que le Père aurait pu et dû attendre à trouver le lendemain une meilleure et plus publique occasion de procéder à la réparation du mal. C'est vrai ; mais d'après ce qu'on nous dit et vu la nature de la maladie, cet espoir d'arriver à temps le lendemain était chimérique. Il n'y fallait pas compter.

Tout au moins, peut-on dire encore, le Père aurait dû s'entourer de précautions pour que le mariage ne fût pas aussi secret. C'est vrai encore, dans l'hypothèse où les circonstances auraient permis un peu plus de solennité et de publicité, ce qui ne semble point être le cas. Au surplus, les deux témoins suffisent, rigoureusement parlant. On aura sans doute divulgué l'affaire, dont procès-verbal a dû rester dans le registre *ad hoc*, et alors il n'aura pas été difficile de faire accepter à l'opinion ambiante la réparation de scandale ainsi faite dans l'ombre, *in extremis*.

Les bans ? Il n'y avait pas à y songer, cela va de soi. La recherche des empêchements dirimants ? Le Père a dû, on le suppose, y procéder de façon sommaire et suffisante. Dans ces conditions l'étonnement des confrères nous étonne ; à moins qu'il n'y ait à deviner entre les lignes quelque détail omis qui pourrait justifier leur critique. Mais nous sommes bien obligé de nous en tenir au texte qu'on nous donne.

LITURGIE

Q. — Vous dites dans l'*Ami* 1908, p. 1071, qu'il serait illicite de vendre d'anciens ornements, à moins d'avoir la certitude morale que l'acheteur les destine au service d'une autre église ou à un usage sacré, et sans l'autorisation préalable de l'évêque.

Peut-on admettre comme probable et suivre en pratique l'opinion de Gennari citée par Génicot. t. I, p. 263, édit. 4 : « Alii... censent jam posse ad alios usus addici... vestes sacras, dummodo prima earum forma immutetur » ?

Noldin dit aussi la même chose (t. II, *De præceptis*, p. 188, édit. 6) : « Contraria autem consuetudine factum est ut res sacræ, etsi antea benedictæ vel consecratæ fuissent, hodie ad usus profanos licite convertantur, dummodo earum forma prima immutetur. »

R. — Moyennant l'autorisation de l'évêque permettant l'aliénation de ce bien d'Eglise et exigeant que l'ornement n'ait plus rien gardé de sa forme première, nous pensons qu'on pourrait à la rigueur suivre l'opinion mitigée de Génicot, Gennari et Noldin, « et jam posse ad alios usus addici vestes sacras, aut ad usus profanos licite converti. » Mais n'usons de cet expédient qu'à la dernière extrémité.

Q. — En 1910, dans la 5e semaine de nov., j'aurai sept *Incipit* à placer et 2 jours libres seulement pour les loger, à savoir sainte Catherine et saint Silvestre. Les cinq autres ont des leçons propres, savoir, le jour Octave de la Dédicace, la Présentation, saint Clément, sainte Cécile, saint Jean de la Croix, double de 1re cl. avec octave. Que faire dans ce cas ?

R. — Vous savez, comme tout bon liturgiste, que les commencements de livres ne s'omettent jamais dans le cours de la semaine qui leur est consacrée. C'est au point que s'il ne restait pas de place libre pour un ou plusieurs de ces *Incipit*, il faudrait même leur donner le pas sur des leçons propres, et l'on choisirait pour cela le jour où l'office est le moins élevé en grade, dignité ou solennité cette semaine-là [1]. Dans le cas où les offices seraient égaux de tout point, on dirait le commencement du livre le jour même où il tombe [2].

Faisant l'application de ces règles au cas présent, nous regardons comme supérieur aux autres : 1° l'office de S. Jean de la Croix, en raison de son rit de 1re cl. ; 2° l'office de la Présentation, en raison de son rit double-majeur ; 3° le jour octave de la Dédicace, qui ne cède qu'à une fête de 2e cl.

Restent Ste Cécile et S. Clément, dont l'un ou l'autre doit perdre ses leçons propres. Qui des deux va céder ? C'est sainte Cécile, qui aura cette année-là comme 1re leçon l'*Incipit* du dimanche, comme 2e leçon l'*Incipit* du lundi, et comme 3e celle du mardi qui est son jour.

Quant à Ste Catherine, elle aura comme 1re le-

[1] S. R. C., 27 mars 1779, n. 2514, ad 3 ; 5 mai 1736, n. 2319, tit. xxv, dub. II in fine ; 11 mars 1871, n. 3237, ad 3.

[2] S. R. C., 28 juin 1886, n. 3665, ad 1.